

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 octobre 2011

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents : Mmes I. MATHIEU, A. DOUKHAN (arrivée à 21h30), J. GAUDY, V. PARMELAND

Mrs. B. FELLMANN, S. GROS, D. GROS, G. GROS, F. CASAGRANDE

Convocation du : 07/10/2011
de séance : V. PARMELAND

Secrétaire

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 6 septembre 2011 par 8 voix / 8.

ORDRE DU JOUR

PROPOSITION DE DELEGUES A LA COMMISSION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT JURA SAINT-CLAUDE

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 14 décembre 2011, fera des propositions de membres de la « Commission Intercommunale des Impôts Directs » qui est obligatoire pour la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal propose les candidatures de Dominique GROS, comme titulaire et de Véréne PARMELAND, comme suppléante.

Ils feront partie des 20 conseillers titulaires et des 20 suppléants proposés par la Communauté parmi lesquels l'administration fiscale désignera une Commission de 10 titulaires et de 10 suppléants.

PROPOSITION DE REMPLACEMENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Isabelle MATHIEU, conseillère suppléante au Conseil Communautaire, est désormais salariée de la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude en tant qu'agent à l'agence postale des Moussières.

La Communauté de Communes étudie la compatibilité de ces deux charges. Dans le cas où il y aurait une impossibilité de maintenir le mandat de conseillère, le Conseil Municipal élirait un nouveau membre suppléant en remplacement.

TAXE D'AMENAGEMENT

La Loi de Finance rectificative pour 2010 intègre une réforme importante de la fiscalité de l'urbanisme. Cette Loi établit deux nouveaux outils fiscaux : la Taxe d'Aménagement (T.A.) et le versement pour sous densité (V.S.D.). La T.A. se substitue dès le 1^{er} mars 2012 à la Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.) en particulier.

La T.A. recouvre la construction, reconstruction ou agrandissement des bâtiments, installation ou aménagement de toutes natures.

Elle est mise en œuvre avec un certain nombre d'exonérations qui touchent en particulier l'habitation principale et les installations agricoles ou artisanales. Elle sert aux communes pour assurer la part de connections aux réseaux et de travaux de viabilisation liés aux constructions.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide d'instaurer par 7 voix POUR et 1 ABSTENTION, la T.A. au taux de 2 %.

En tout état de cause, la taxe s'applique de fait aux communes disposant d'un document d'urbanisme. Le Maire précise que tous les documents d'appui sont disponibles en mairie.

CONVENTIONS DE DENEIGEMENT SAISON HIVERNALE 2011/2012

Anne DOUKHAN prend part à la Réunion de Conseil

Au printemps dernier, le Conseil Municipal avait dressé un bilan très positif des opérations de déneigement assurées par les trois prestataires de la commune tant au niveau qualitatif qu'au niveau financier. Après avoir pris note du jugement du Tribunal Administratif de Besançon, le Conseil Municipal décide, par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION, de reconduire les 3 contrats des prestataires que sont le GAEC de la CROIX-PATIE, l'EARL DE BOULEME et l'ENTREPRISE CHRISBOIS. Le Conseil charge le Maire de signer les conventions aux tarifs indexés sur l'indice T.P.E.

COMPTE RENDU COMMISSION PISTES

La Commission Communale Pistes et Sentiers s'est réunie à deux reprises, le 26 septembre et le 11 octobre. Les membres de la Commission ont abordé des questions de balisage, de tracé des pistes et plus globalement les enjeux touristiques des activités hivernales.

La deuxième réunion s'est tenue avec la participation de représentants de LA PESSE, DES MOLUNES et DES MOUSSIERES. Une réunion communale est prévue le lundi 24 octobre pour préciser les projets de tracés de pistes (ski, raquettes, chiens de traîneaux, pistes piétonnes) même si ces propositions, pour des raisons de calendrier, ne pourront être prises en compte pour l'hiver 2011/2012.

Une réunion de synthèse se tiendra aux « DOLINES » en la présence du vice-président de la Communauté de Communes chargé du développement touristique, M. Nicolas GINDRE.

COMPTES RENDUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lors d'une réunion de la Commission Economique, les zones d'activités communautaires ont été présentées aux délégués. Dans cette même réunion, M. GUILLON, animateur bénévole, a précisé son rôle d'assistance à la création et à la transmission d'entreprises.

Le Conseil Communautaire a siégé le 21 septembre. Il a en particulier mis en place une Commission Consultative chargée des activités hivernales. C'est à cette Commission que seront adressées les propositions des Commissions Communales « Pistes ».

TRAVAUX MUR DU CIMETIERE

Le devis définitif de la réfection du mur du cimetière, du porche d'entrée et de l'ensemble caveau d'attente et columbarium s'élève à 26 437 € H.T. auxquels s'ajoute 2 852.50 € de Maîtrise d'œuvre SIDEC. Le montant revenant à BELLECOMBE est de 11 715 € H.T. Une subvention du Conseil Général couvrira 40 % de ce montant. Une subvention complémentaire de 20 % de la FONDATION DU PATRIMOINE s'appliquera à la réfection du mur et du portail.

Le montant restant à la charge de la Commune sera de 5 246 € H.T.

Le Conseil Municipal accepte, par 9 voix POUR, de financer cette part de travaux et autorise le Maire à solliciter une subvention du Conseil Général au titre de l'A.D.C.J. ainsi que la subvention complémentaire auprès de la Fondation du Patrimoine.

La FONDATION DU PATRIMOINE propose également d'intervenir dans la mise en place d'une souscription pour les réparations du clocher. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette Fondation (50 €).

Le projet de réparation du clocher étant d'ores et déjà d'actualité il apparaît souhaitable de créer une Association loi 1901 qui pourrait faire le relais entre les communes et la Fondation du Patrimoine. Une réunion d'information est prévue le vendredi 28 octobre à 20h30 à l'Espace des Dolines aux Moussières.

MOTION C.N.F.P.T.

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale déplore l'amputation de ses moyens de formation en direction des personnels de la Fonction Publique Territoriale. Conscient des conséquences négatives de cette diminution des moyens, le Conseil Municipal par 9 voix POUR, s'associe au vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

MENAGE MAIRIE

L'appel à candidature pour l'heure hebdomadaire de ménage à la mairie a été affiché au panneau municipal. Une candidature est arrivée en mairie. La signature du contrat devra intervenir avant le 1^{er} novembre 2011. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce contrat dans la dernière semaine d'octobre.

PROJET MAIRIE DES COUPES

Le projet de rénovation de l'appartement du 1^{er} étage de la mairie des Coupes prend forme. Le Maire propose d'utiliser les derniers droits à subvention (A.D.C.J.) de la période 2008/2011 à des travaux limités au changement des fenêtres de l'étage et des deux portes d'entrée du bâtiment. Des volets roulants seraient posés au cours de la même opération.

Le devis dressé par le SIDEC se monte à 11 150 € H.T.

Le reliquat de subvention (3 536 €) laisserait 7 614 € à la charge de la Commune.

Le Conseil par 9 voix POUR décide de réaliser ces travaux (sans doute en 2012) et autorise le Maire à solliciter une subvention du Conseil Général au titre de l'A.D.C.J.

P.L.U.

Les réunions de travail ont repris avec 5 élus et le Cabinet JURA HABITAT. Il s'agit d'appliquer le projet d'aménagement et de développement durable défini au printemps 2011 à la Commune de BELLECOMBE.

Après ces réunions, une première réunion publique sera organisée avant la fin de l'année.

BILAN « FORESTIERE » 2011

Le Conseil Municipal dresse un bilan très positif du départ organisé à Boulème par LA FORESTIERE le 18 septembre dernier.

Monsieur le Maire remercie particulièrement tous les bénévoles qui ont assuré la réussite de cet événement.

INFORMATIONS DIVERSES

Une réunion s'est tenue le 20 septembre au Conseil Général du Jura, réunion au cours de laquelle M. ALLART DE HEES, porteur du projet TADEO, a présenté la campagne de recrutement qu'il mettrait en place en octobre pour créer une première équipe de 20 salariés. Les réflexions continuent sur l'acheminement de la fibre optique et sur la faisabilité du projet immobilier.

La séance est levée à 1 heure

Le Maire,
Bernard FELLMANN